Envoyé en préfecture le 18/05/2026
Reçu en préfecture le 18/05/2026
Publié le
ID : 056-215601345-20260518-28DEL2026-DE

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE PONTIVY
COMMUNE DE MOHON

SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
12 MAI 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL– DCM2026.05.12 - 03
Objet : – DEMANDE DE PARTICIPATION
AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE PUBLIQUE DE MAURON POUR L'ANNEE SCOLAIRE - 2025/ 2026

L'an deux mil vingt-six, le 12 mai à 20 heures, les membres du Conseil Municipal de MOHON se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Mohon, sur convocation en date du 4 mai 2026 qui leur a été adressée le 4 mai 2026, par voie dématérialisée et par envoi postal à leur domicile suivant le choix opéré par chacun conformément à l'article L2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, par Madame DENIS Josiane, Maire et publiée par voie d'affichage à la mairie et sur le site mohon.fr le 4 mai 2026.

Etaient présents les Conseillers Municipaux suivants : Mme DENIS Josiane Maire et Présidente de séance, Mme BOUTE Marie-Annick, Mr LE QUEUX Pascal, Mme CLERO Anne-Marie, Mr DELATTE Didier, Mme MOCHEL Josiane, Mme GUILLEMAUD Edith, Mr LE MÉRO Laurent, Mr PIROU Christophe, Mme HONORÉ Sylvie, Mme LERCH Cathy, Mr RONCIERE Anthony,

Étaient absents donnant pouvoir :

Mme QUESTROY Nathalie donnant pouvoir à Mme BOUTE Marie-Annick,
Mr HOUEIX Ludovic, donnant pouvoir à Mr PIROU Christophe

Était absent : Mr BIGORNE Cédric.

Nombre de Conseillers :

Membres en exercice	Membres présents	Membres donnant pouvoir	Suffrages exprimés
15	12	02	14

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Présidente de séance : Madame DENIS Josiane.

Secrétaire de séance : Madame HONORÉ Sylvie

Envoyé en préfecture le 18/05/2026
Reçu en préfecture le 18/05/2026
Publié le
ID : 056-215601345-20260518-28DEL2026-DE

****

DELIBERATION DCM2026.05.12 - 03 – DEMANDE DE PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE PUBLIQUE DE MAURON POUR L'ANNEE SCOLAIRE - 2025/ 2026

Présentation de la demande
Autorisation de prise en charge financière
Délibération à prendre

Rapporteur : Madame DENIS Josiane, Maire

****

Madame le Maire fait lecture au Conseil Municipal du courrier en date du 11 septembre 2025 reçu de la Commune de MAURON, qui sollicite une participation financière au titre de la participation aux charges de fonctionnement de l'école publique pour l'année scolaire 2025-2026.

Une élève mohonnaise fréquente l'école publique Félix BELLAMY de MAURON.

Elle rappelle que c'est une dépense obligatoire.

Madame le Maire propose d'approuver cette demande de participation aux dépenses de fonctionnement de l'école publique Félix BELLAMY de MAURON pour un montant de 795.82 €.

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Maire propose de voter à main levée,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Accepte la proposition d'un vote à main levée et procède à un vote qui donne les résultats suivants :

Envoyé en préfecture le 18/05/2026
Reçu en préfecture le 18/05/2026
Publié le
ID : 056-215601345-20260518-28DEL2026-DE

PRESENTS	12
DONNANT POUVOIR	02
VOTANTS	14
NE PREND PAS PART AU VOTE	00
ABSTENTIONS	00
SUFFRAGES EXPRIMES	14
MAJORITE ABSOLUE	08
POUR	**14**
CONTRE	00

- Donne un avis favorable concernant la participation aux frais de fonctionnement de l'école publique de Mauron pour une élève Mohonnaise, pour un montant de 795.82 €.

Délibération publiée conformément aux dispositions de l'article 5 du Décret N° 2021-1311 du 7 octobre 2021 sur le site www.mohon.fr Date de mise en ligne de l'acte : 18 mai 2026

Le Secrétaire de séance,

Mme HONORÉ Sylvie

Le Maire,

Mme DENIS Josiane

MAIRIE DE MOHON
56 (MORBIHAN)